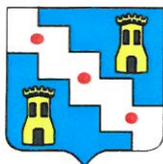


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 1 – Séance du 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Emmanuelle SECCIA, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL.

Absents excusés : Yoan LEVITE (pouvoir donné à Christian DERBOUL), Florian DOUHERET, Sophie DOURS, Liliane DENIS (pouvoir donné à Louis PASCUAL).

Date de convocation : 15 mai 2025

OBJET : Échange de parcelles (AD 0675 et AD 0676) entre la Commune et Monsieur et Madame RIBAGNAC Jean-Guy

Monsieur le Maire explique qu'en 2000, un échange de parcelles entre la Commune et Monsieur et Madame RIBAGNAC Jean-Guy avait été établi afin d'élargir la voie d'accès au parking de l'école, pour permettre notamment aux engins d'accéder au chantier de création du local des associations et de la cantine scolaire.

Le 6 juin 2000, Monsieur Maurice FELIX, géomètre à Sainte-Foy-L'Argentière avait établi un plan lequel n'avait pas été suivi de l'inscription au cadastre et par conséquent des changements de propriétés.

Il convient donc de régulariser la situation.

À la demande de la Mairie, Madame Geneviève DENTON, géomètre et successeur de Monsieur Maurice FELIX, a dressé le plan d'échange de terrains entre les parcelles AD 0676 et AD 0675.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'échange de terrains précité et lui demande d'accepter l'échange entre la parcelle AD 0676 et la parcelle AD 0675 et de classer la parcelle AD 0675 dans le domaine public de la Commune de Chevinay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'échange entre la parcelle AD 0676 et la parcelle AD 0675,
- **VALIDE** l'intégration dans le domaine public de la Commune de Chevinay la parcelle AD 0675,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à cette opération d'intégration dans le domaine public de la Commune de Chevinay.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture

Le Maire,
Richard CHERMETTE

